

Portes ouvertes virtuelles 2021

Centre de formation professionnelle arts
Rue Necker 2, 1201 Genève
Secrétariat central/réception
Lundi → vendredi 7h 45 – 12 h 30 et 13 h 15 – 15 h 30
secretariat.cfpa@etat.ge.ch
+ 41 22 388 50 00
cfparts.ch





Maturité professionnelle arts visuels et arts appliqués

→ MP Arts

MP Arts

**Maturité professionnelle
arts visuels
et arts appliqués**

Après le CFC (MP2)

1 an à plein-temps

2 ans à mi-temps

→ CEC Nicolas-Bouvier

Rue de Saint-Jean 60

1203 Genève

Conditions d'admission

Sont admis-e-s les élèves qui, en fin de scolarité obligatoire au Cycle d'orientation sont :

- promu du regroupement LS
 - bien promu du regroupement LC :
1. moyenne générale supérieure ou égale à 5,0
et une seule moyenne insuffisante à l'exception
du français et des mathématiques
 2. moyenne des disciplines principales supérieure
ou égale à 4,0

MP Arts

Maturité professionnelle arts visuels et arts appliqués

Branches fondamentales

- français
- anglais
- allemand ou italien
- mathématiques

Branches spécifiques

- création, art, culture (y.c. histoire de l'art)
- photographie et vidéo
- information et communication

Branches complémentaires

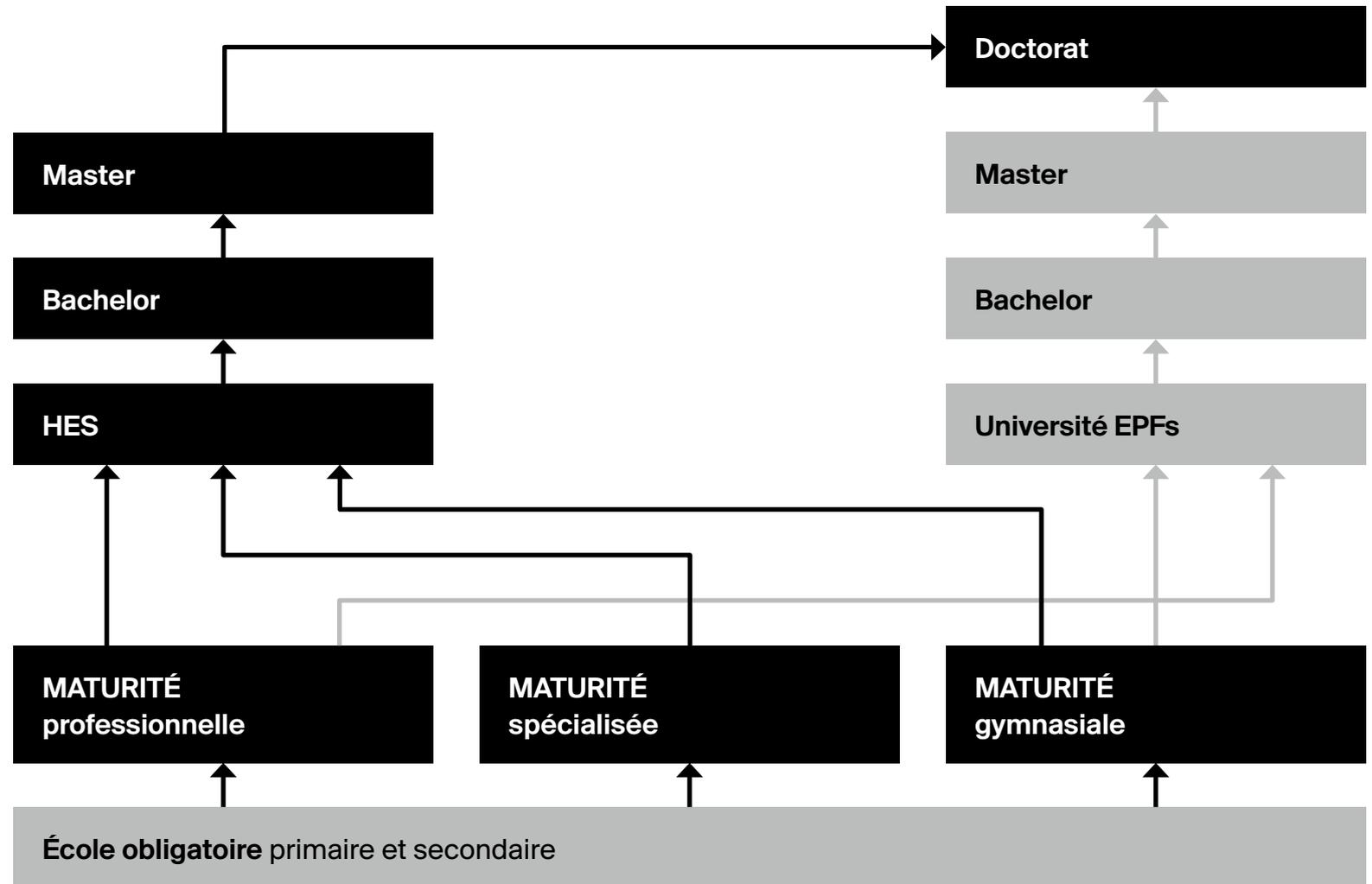
- histoire et institutions politiques
- technique et environnement

Interdisciplinarité

- TIB 1: histoire et mathématiques
- TIB 2: histoire et histoire de l'art
- TIP: français et histoire de l'art en lien avec les ateliers

MP Arts

Débouchés



MP Arts

Écoles supérieures

Débouchés CFC + MP Arts

Bijouterie

→ HEAD

Céramique

→ CEPV / ECAL / HEAD

Création de vêtements

→ HEAD

Danse contemporaine

→ La Manufacture /
HEAD / ZHdK

Dessin en architecture d'intérieur

→ HEAD

Polydesign 3D

→ CEPV / ECAL / HEAD

Graphisme

→ HEAD / ECAL

Interactive media design

→ HEAD / ECAL

Ordonnances professionnelles

→ 2 formations

→ 2 diplômes

Ordonnances sur la Maturité professionnelle fédérale

→ OMP du 24 juin 2009

1. Plan d'Etudes cadre pour la Maturité
2. Professionnelle (PEC MP, 18.12.2012)
3. Plan d'études Romand pour la Maturité
4. professionnelle (PER-MP, 18.09.2014)
5. Plan d'Etudes cantonal
6. (Pec MP, janvier 2015)

Ordonnance professionnelle pour le CFC

CFC + MP Arts

- 2 classes
- 2 maître-sses de classe
- 2 carnets

Dotations horaire

→ Formation en 4 ans
Toutes les filières
excepté CVT

Première année

- mathématiques → 1h
 - français/arts & culture → 4h
 - histoire → 1h
 - anglais → 1h
 - allemand ou Italien → 1h
 - information/communication → 1h
 - arts appliqués, arts & culture
 - histoire de l'art
 - photographie
 - vidéo
- + TIB 1

Dotations horaire

→ Formation en 4 ans
Toutes les filières
excepté CVT

Deuxième année

- mathématiques → 2 h
 - français/arts & culture → 3 h
 - histoire → 1 h
 - anglais → 1 h
 - allemand ou Italien → 2 h
- (examens anticipés de maturité écrit et oral)
- arts appliqués, arts & culture
 - histoire de l'art
 - photographie
 - vidéo

Dotations horaire

→ Formation en 4 ans
Toutes les filières
excepté CVT

Troisième année

- mathématiques → 2 h
(examen anticipé)
- français/arts & culture → 4 h
- histoire → 1 h
- anglais → 2 h
(examens anticipés écrits et oraux)
- arts appliqués, arts & culture
- histoire de l'art
- photographie
- vidéo
- + TIB 2

Dotations horaire

→ Formation en 4 ans
Toutes les filières
excepté CVT

Quatrième année

- français/arts & culture → 3 h
(examens écrits et oraux)
- histoire → 2 h
- communication → 2 h
(examen écrit)
- technique & environnement → 2 h
- + TIP écrit et oral
travail en atelier → 40 h

Dotations horaire

→ Formation en 3 ans
Création de vêtements

Première année

- mathématiques → 1h
 - français/arts & culture → 6h
 - histoire → 1h
 - anglais → 1h
 - allemand ou Italien → 1h
 - information/communication → 1h
 - arts appliqués, arts & culture
 - histoire de l'art
 - photographie
 - vidéo
- + TIB 1

Dotations horaire

→ Formation en 3 ans
Création de vêtements

Deuxième année

- mathématiques → 2 h
 - français/arts & culture → 5 h
 - histoire → 2 h
 - anglais → 1 h
 - allemand ou Italien → 2 h
- (examens anticipés de maturité écrit et oral)
- arts appliqués, arts & culture
 - histoire de l'art
 - photographie
 - vidéo
- + TIB 2

Dotations horaire

→ Formation en 3 ans
Création de vêtements

Troisième année

- mathématiques → 2 h
(examen écrit)
- français/arts & culture → 3 h
(examens écrits et oraux)
- histoire → 1 h
- anglais → 1 h
(examens écrits et oraux)
- communication → 2 h
(examen écrit)
- technique & environnement → 2 h
- + TIP écrit et oral
travail en atelier → 40 h

Interdisciplinarité

TIB

TIB

Travail interdisciplinaire dans les branches

TIB 1

Une approche interdisciplinaire de l'esprit critique

Interdisciplinarité dans les branches mathématiques
et histoire/institutions politiques

→ Formation en 3 et 4 ans

TIB 2

De la modernité au post modernisme

Interdisciplinarité dans les branches histoire de l'art
et histoire/institutions politiques

→ Formation en 3 ans (fin de la 2^e année)

→ Formation en 4 ans (fin de la 3^e année)

Interdisciplinarité

TIP

TIP

Travail interdisciplinaire centré sur un projet

→ Examen de maturité

Objectifs généraux

- Développer la capacité à faire des liens entre les disciplines
- Articuler les connaissances théoriques à la pratique professionnelle

3 étapes

1. La théorie en français et en histoire de l'art

Préparation et rédaction d'un dossier théorique et analytique

2. La pratique

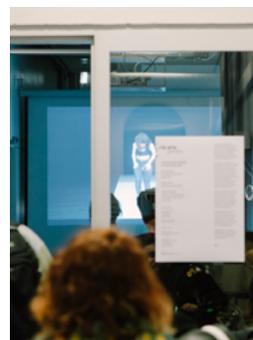
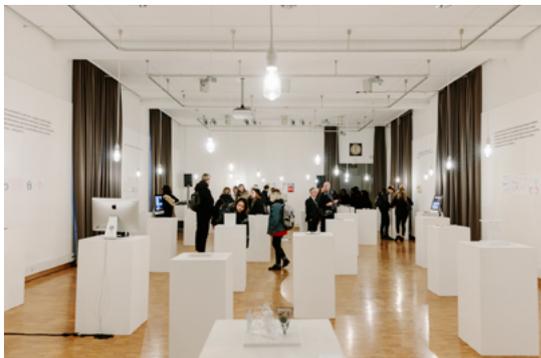
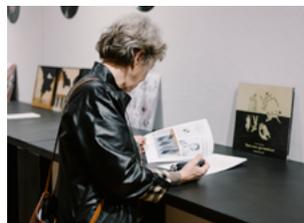
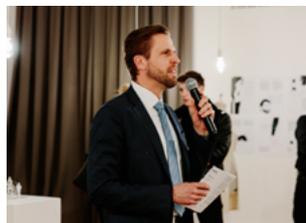
Réalisation d'une production artistique en fonction des consignes différenciées des maîtres de métiers

3. La soutenance orale

La note de l'examen est la moyenne des notes du dossier théorique, de la réalisation pratique et de la soutenance orale.

TIP

Expositions



Conditions de promotion

→ art. 17 omp
et art. 19 RMAtuPro

Promotion semestrielle

L'élève est admis-e dans le semestre suivant si :

- la moyenne des notes de branches de maturité est de 4,0 au minimum
- pas plus de 2 notes de branches sont insuffisantes
- la somme des écarts entre les notes de branches insuffisantes et la note 4,0 est inférieure ou égale à 2,0
- l'élève qui ne remplit pas ces conditions susmentionnées est promu-e provisoirement = dérogation
- 1 seule dérogation au cours de sa formation
- 3 relevés de notes en MP Arts
(fin novembre, fin janvier et fin juin)
- 3 relevés de notes en CFC
(fin novembre, fin janvier et fin juin)

Contact

→ Patrick Fuchs
Doyen

patrick.fuchs@edu.ge.ch

**Nous répondons avec plaisir
à vos questions!**